

tional? Que faut-il faire pour que ces pays accueillent notre aide? L'interrogation n'était pas nouvelle en soi, mais l'étude a contribué à éclairer notre point de vue. L'aide au développement sert effectivement les intérêts canadiens. Elle crée des liens plus étroits entre le Canada et les pays en voie de développement aux points de vue des exportations canadiennes, de l'amélioration du niveau de l'emploi au Canada, de la création de futurs débouchés commerciaux et d'une meilleure compréhension réciproque. L'aide contribue également à la satisfaction des aspirations des pays en voie de développement et, en conséquence, à la stabilité mondiale. L'aide au développement structurée d'après des critères objectifs s'insère particulièrement bien dans les plans de développement économique et social de ces pays.

D'après l'étude, l'aide que nous dépensons doit faire partie intégrante de notre politique étrangère et avoir pour but de répondre aux besoins économiques et sociaux propres aux pays en voie de développement. De cette manière, nos programmes refléteront les intérêts nationaux à la fois du Canada et des pays bénéficiaires. Les critères d'allocation de l'aide bilatérale illustrent fort bien ce souci: Quels sont les besoins économiques des pays bénéficiaires? Le Canada est-il apte à répondre à ces besoins? Quels sont le rendement et les perspectives de développement de ces pays? Pourront-ils utiliser efficacement les ressources mises à leur disposition aux fins du développement? Dans quelle mesure le Canada peut-il influencer le rendement économique du pays bénéficiaire par l'intermédiaire du programme d'aide envisagé?

PROGRAMMES MULTILATÉRAUX ET BILATÉRAUX

Vous vous rappelerez sans doute que nous avons examiné une autre question importante lors de cette étude, soit la proportion d'aide que nous devrions offrir par l'intermédiaire des institutions multilatérales. En versant des contributions à celles-ci, il nous est possible de répartir les fonds affectés à l'aide au développement à plusieurs régions géographiques, ce que nous ne pouvons accomplir par le truchement de nos programmes bilatéraux. Nous accordons une forte priorité à l'appui aux institutions telles la Banque mondiale, les banques régionales et le Programme des Nations Unies pour le développement. Nos contributions à ces institutions s'élèvent à l'heure actuelle à environ 25 p. 100 des fonds disponibles, soit un peu plus de 131 millions de dollars. Nous avons posé une geste particulièrement significatif en demandant l'adhésion à la Banque interaméricaine de développement; par ce canal, nous verserons des contributions s'élevant à environ 100 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Pour devenir membre de plein droit, ils nous

a fallu persuader les membres de la Banque de modifier la charte qui restreignait l'adhésion aux États membres de l'Organisation des États américains. Les accords conclus entre la Banque et le Canada en sont maintenant à l'étape de la ratification, et je crois que toutes ces procédures seront bientôt terminées. Nous avons également joué un rôle prééminent dans la création d'un fonds spécial, relevant de la Banque africaine de développement, qui étendra considérablement les moyens dont dispose cette dernière pour remplir ses fonctions.

Pour ce qui est de nos programmes bilatéraux, nous nous engageons dans une nouvelle phase de leur application. Les fonds affectés à ces programmes se sont rapidement accrus au cours des dernières années. Nous avons dû veiller à ce que ces fonds soient utilisés et à ce que nos envois d'assistance dans les pays en voie de développement ne dépassent pas les besoins. La création d'un mécanisme canadien efficace visant à la fourniture de l'aide a demandé beaucoup d'efforts de la part de nos ressources administratives. Maintenant cette période d'apprentissage tire graduellement à sa fin et la solide base de coopération que nous avons établie avec ces pays, ajoutée à notre expérience et à l'accroissement de nos ressources, nous permet d'atteindre un nouveau degré de perfectionnement dans le cadre du programme canadien d'assistance au développement, ce qui arrive à point, car les tâches relatives à l'aide et au développement deviennent de plus en plus complexes.

QUALITÉ DE NOTRE AIDE

Qu'en est-il de la qualité de notre aide? Y a-t-il danger que nos efforts soient trop dispersés? Pour que notre programme d'assistance au développement international s'avère efficace, il doit donner le maximum de résultats sur le plan du développement et être administré efficacement. Puisque le Canada, en tant que source d'aide au développement, joue un rôle de plus en plus important, il est naturel qu'un nombre accru de pays se tournent vers nous. Nous devons faire en sorte que notre aide s'achemine là où elle peut être la plus utile.

Au cours de l'année qui vient, le Gouvernement se propose d'examiner cette question très consciencieusement. Nous tenterons de répondre à des questions comme celles-ci: Dans quels domaines l'expérience et les ressources canadiennes serviront-elles le mieux les besoins des pays en voie de développement? Quels sont les pays où notre aide sera utilisée le plus efficacement? Devons-nous continuer à offrir de l'aide aux pays de concentration ou au contraire participer à des programmes permanents et intégrés dans certaines parties du monde? Qu'en est-il de l'aide aux projets régionaux?

Sans vouloir anticiper sur les résultats du consciencieux travail qui a été amorcé, je suis porté à